

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEIL CIRCUITS COURTS

Plan qualité lait : mettre en place son plan de maîtrise sanitaire

Les + OBJECTIFS

→ Mettre en place les documents exigés par la réglementation sanitaire en formalisant ses pratiques, afin d'assurer la qualité sanitaire de ses produits et de valoriser leur spécificité fermière.

Pour QUI ?

→ Agriculteurs, à titre individuel ou collectif, transformant ou vendant des denrées alimentaires.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- Visite de la structure : état des lieux des pratiques et rappels des exigences réglementaires.
- Accompagnement à l'élaboration et mise à jour des documents du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) adaptés.
- Pour les ateliers disposant déjà de documents : mise à jour des documents et préconisations suite à une visite d'exploitation pour les PMS déjà en place.
- Accompagnement à la mise en place du dossier d'agrément Communautaire CE en production laitière.
- Accompagnement suite au rapport d'inspection DDCSPP.
- En complément pour les structures collectives : formation du groupe au PMS et suivi.
- Analyse des dangers effectuée par le technicien AMF en zone montagne.

« Conseils réalisés par des conseillers spécialisés circuits courts et montagne »



DOCUMENTS REMIS :

- Plan de Maîtrise Sanitaire.
- Dossier de demande d'agrément.
- Documents à afficher dans les salles.
- Fiches conseils reprenant la réglementation.



FORMATION :

- Assurer l'hygiène alimentaire de ses produits laitiers.
- Possibilité d'organiser des formations à la carte pour les groupes.
- Formations aux Bonnes Pratiques d'Hygiène organisées pour chaque famille de produits.



BÉNÉFICE CLIENT :

- Pluridisciplinarité.
- Neutralité du conseil.
- Connaissance des aspects réglementaires et des spécificités fermières.



Infos pratiques

Contacts

Bas-Rhin : 03 88 19 17 47
Haut-Rhin : 03 89 20 97 60
circuitscourts@alsace.chambagri.fr

Stéphane DAVID
03 88 97 08 94
stephane.david@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambres-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

